

Objet : Tarifs eau et assainissement
N. Réf : S3/MI/FACT2022

Madame, Monsieur,

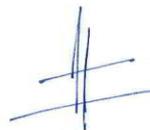
La Communauté d'Agglomération est en charge de l'eau potable et l'assainissement sur l'ensemble du Pays Basque. Dans ce cadre, elle a délégué leur gestion à la société SUEZ Eau France sur votre commune pour assurer le contrôle et le suivi de la qualité de l'eau, la maintenance ainsi que la surveillance des ouvrages, la relève et le renouvellement des compteurs d'eau.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération a fixé, dans ses contrats actuels avec SUEZ Eau France, des objectifs de performance d'exploitation plus ambitieux, et a décidé une homogénéisation tarifaire progressive sur les 17 communes du secteur Errobi/Nive-Adour à compter du 1^{er} juillet 2022.

Votre facture ci-jointe intègre ces nouveaux tarifs fixés par délibération de la Communauté d'Agglomération en date du 09/07/2022.

Les tarifs appliqués sont consultables sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque : communaute-paysbasque.fr. Les agents Eau et Assainissement du secteur Errobi/Nive-Adour sont également à votre écoute au 05.59.70.34.35 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (16h le vendredi).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Signé électroniquement par : Emmanuel ALZURI
Date de signature : 06/11/2022
Qualité : Conseiller délégué Eau potable - Littoral, trait de côte, GEMAPI et milieux naturels

Communauté d'agglomération Pays Basque

- Accueil contact

Eau et Assainissement, Errobi | Nive-Adour
Errepira - Route d'Halsou - 64 480 Larressore
05 59 70 34 35
accueil-eau-secteur3@communaute-paysbasque.fr

- Siège social

15 av. Foch - CS 88 507 - 64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72 - contact@communaute-paysbasque.fr
communaute-paysbasque.fr